

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 21/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date d'affichage : 26 mars 2026
Date de convocation : 26 mars 2026

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

OBJET : Élection des délégués auprès de l'Association la Carbonière de Provence (GARDANNE)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner, certains de ces membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux ;

Entendu que :

L'association « La Carbounière de Prouvènço », a été créée en juin 1990 et a donné naissance au Pôle Historique Minier et au musée de la mine de Gréasque. Elle regroupe 12 communes du bassin minier de Provence.

Sa vocation essentielle est la transmission de la mémoire minière en lien avec l'exploitation développée sur le bassin minier de Provence.



Monsieur le Maire propose de désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger à l'Association la Carbonière de Provence comme suit :

Délégué titulaire : Dominique MARIANELLI

Délégué suppléant : Jeanne GAISON

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Jeanne GAISON



Philippe PIGNON